

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 13 Mai 2019

modifiant l'arrêté du 10 janvier 2019 fixant la répartition des sièges des représentants du personnel au sein des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dans les établissements pénitentiaires du ressort de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Bordeaux

NOR : JUS K 1915161A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code du travail,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié notamment par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2014 portant création de comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dans les établissements pénitentiaires du ressort de la direction interrégionale de Bordeaux ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement des scrutins établis le 6 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2019 fixant la répartition des sièges des représentants du personnel au sein des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dans les établissements pénitentiaires du ressort de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Bordeaux ;

Arrête:

Article 1^{er}

Dans le tableau mentionné à l'article 1^{er} de l'arrêté du 10 janvier 2019 susvisé, la deuxième ligne est remplacée par les dispositions suivantes :

«

CP GRADIGNAN	Syndicat UFAP UNSA Syndicat SNP FO	2 2	2 2
--------------	---------------------------------------	--------	--------

».

Article 2

Le Directeur Interrégional des services pénitentiaires de Bordeaux est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du Ministère de la Justice.

Fait à Bordeaux, le 13 Mai 2019


Le Directeur Interrégional,
Alain POMPIGNÉ